REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--♦--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--♦--

DECRET N° 78-1 du 6 janvier 1978

portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (BCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 77-9 du 8 mars 1977, portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) ;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 4 janvier 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin, les Camarades ci-après désignés :

- CRINOT Adolphe : représentant le Ministre des Finances,
- AKELE B. Christophe : représentant le Conseil National de la Révolution,
- SANNY Agata MOUYINOU : représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme, Vice-Président,
- AKIBODE Gedéon : représentant le Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,
- GODONOU Ernest : représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
- KONIGUI CHABI Barnabé : représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
- ALOTOUNOU Jean : Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique,
- POGNON Guy : Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
- Le Commissaire du Gouvernement,

.../...

- Cinq représentants du Personnel :

Camarades : GNONHOUE Gabriel
HOUETO Ignace
KIKI Albert
ADJOVI Ferdinand
GANGNIHESSOU Joseph

Article 2 :- Le Camarade CRINOT Adolphe est nommé Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (BCB).

Article 3 :- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 janvier 1978.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MF 5 DAMB 6 Autres Ministères 14 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Intéressés 14 BCB 2 UNB-ASJEP-BN 6 Chamb. Com. 4 JORPB 1.